

REGLEMENT DU 1er TROPHÉE INTERFINANCES DE PADEL

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise le 1er Trophée Interfinances de padel, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ **Composition** :

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale.
- Alexandre CAUDRON secrétaire de l'ASND
- Maxime BOUCHET et Antoine CHARDON Conseillers techniques ASND.

2/ **Compétences** :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Padel,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF (2022) de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- **Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves,**

- **Au moment de l'inscription**, chaque compétiteur devra fournir un justificatif de licence 2022 avec certificat médical valide.
- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs et accompagnateurs.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition sera organisée sous forme d'un tournoi avec une série MASTER (joueurs classés ou confirmés) et une série CHALLENGER (débutants ou non classés), permettant à chacun de jouer le plus de match possible

. L'épreuve est mixte, les paires seront réparties par tirage au sort.

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

ARTICLE 5

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés à l'issue de la compétition. Les trois premières paires du Challenger et du Master seront primés

ARTICLE 7

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**